

Communiqué de presse

Zurich, le 8 mai 2024

SFP Fondation de placement : Assemblée ordinaire des investisseurs du 7 mai 2024

- **Approbation du rapport annuel 2023**
- **Rendements sur distribution stables dans les trois groupes de placement**
- **Réélection des membres actuels du Conseil de fondation**

Cette année, l'assemblée des investisseurs de SFP Fondation de placement a eu lieu le 7 mai 2024. Toutes les propositions du Conseil de fondation ont été approuvées.

Approbation de toutes les propositions

L'assemblée des investisseurs a approuvé à une large majorité toutes les propositions du conseil de fondation, notamment le rapport annuel 2023 et les comptes annuels 2023 audités. Les membres du conseil de fondation (Alexander Vögele, Torsten de Santos et Adrian Schenker) ont été réélus chacun pour un mandat d'un an. L'assemblée des investisseurs a en outre donné décharge à tous les membres du conseil de fondation. PricewaterhouseCoopers AG, Zurich, a été confirmé en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2024 pour un nouveau mandat d'un an. L'avocat Pablo Büniger était présent à l'assemblée des investisseurs en tant que représentant indépendant des droits de vote.

Distribution

Le résultat net par part pour le groupe de placement SFP AST Swiss Real Estate a pu être confirmé à CHF 30.30 (CHF 30.43 l'année précédente). Cela permet une distribution stable de CHF 28.00, malgré une hausse significative des coûts de financement. Le rendement sur la distribution s'élève à 2.40% pour un taux de distribution de 92%.

Les cash-flows stables des fonds cibles des groupes de placement SFP AST Global Core Property ont également permis, par rapport à l'exercice 2023, de réaliser un rendement sur distribution de 2.00% pour toutes les catégories de parts sociales, et ce dans un environnement de taux particulièrement exigeant dans une perspective internationale.

Agenda

La prochaine assemblée ordinaire des investisseurs devrait se tenir le 7 mai 2025.

Informations complémentaires

Le rapport annuel ainsi que les prospectus des différents groupes de placement peuvent être consultés sur www.sfp-ast.ch.

Contact**Philippe Rothlin**
DirecteurSFP Fondation de placement
+41 43 344 74 26
rothlin@sfp.ch**Dr Patrick Sege**
Head Client Relationship Management & MarketingSwiss Finance & Property SA
+41 43 344 61 31
sege@sfp.ch**Matthias Flückiger**
Portfolio Manager
Swiss Finance & Property Funds SA
+41 43 344 62 59
flueckiger@sfp.ch**Benjamin Boakes**
Senior Portfolio Manager
Swiss Finance & Property SA
+41 43 344 74 38
boakes@sfp.ch**SFP Fondation de placement**

La SFP Fondation de placement compte trois groupes de placement. La direction est déléguée à la Swiss Finance & Property Group AG, la gestion de fortune à la Swiss Finance & Property Funds SA et à la Swiss Finance & Property SA. Le prospectus avec les directives de placement intégrées, les statuts et le règlement, ainsi que le rapport annuel actuel ou les factsheets peuvent être obtenus auprès de la SFP Fondation de placement. Sont admises comme investisseurs directs les institutions de prévoyance exonérées d'impôts domiciliées en Suisse et les personnes morales qui gèrent des placements collectifs d'institutions de prévoyance exonérées d'impôts, qui sont surveillées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et qui investissent auprès de la fondation de placement exclusivement des fonds pour ces institutions. Vous trouverez de plus amples informations sur www.sfp-ast.ch

Disclaimer

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations relatives au futur, par exemple des attentes, des plans, des intentions ou des stratégies concernant l'avenir. De telles déclarations sont soumises à des incertitudes et à des risques. Par conséquent, le lecteur doit être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements futurs réels. Toutes les déclarations de ce communiqué de presse orientées vers le futur reposent sur des données à la disposition de Swiss Finance & Property SA au moment de sa publication. La société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives du présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du code suisse des obligations et de la loi fédérale sur l'investissement collectif. Les décisions d'investissement doivent être fondées exclusivement sur le prospectus d'émission et de cotation qui sera publié par la suite et présentera les risques associés à un investissement. Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de l'ordonnance sur les fondations de placement (OFP) ou de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) ou de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les décisions de placement doivent être prises exclusivement sur la base du prospectus. Ce communiqué de presse sert uniquement à des fins d'information et ne s'adresse expressément pas aux personnes dont la nationalité ou le domicile interdit l'accès à de telles informations en vertu de la législation en vigueur.